

Conditions d'engagement et d'annulation – Journée Groupe en Autocar

1. Engagement du groupe

Pour toute réservation d'une journée groupe :

- Le groupe doit être constitué d'un minimum de **20 participants payants**
 - Une **demande écrite** (courrier ou e-mail) fera office de **pré-réservation**.
 - La réservation est considérée comme **définitive** à la réception d'un **acompte de 30% du montant total**, au plus tard **60 jours** avant la date de la sortie.
 - Le **solde total** devra être réglé **au plus tard 20 jours** avant la date de la prestation.
-

2. Tarifs et prestations

- Les tarifs sont établis pour un **nombre minimum de participants**. Si ce nombre n'est pas atteint, un réajustement tarifaire peut être proposé ou la sortie annulée selon les conditions ci-dessous.
 - Les prestations incluses dans le prix (transport, repas, visites, etc.) seront détaillées dans le devis ou la fiche programme validée par le groupe.
-

3. Conditions d'annulation

Annulation totale du groupe par le client :

- **Plus de 60 jours avant la date de la sortie** : Aucun frais retenu, remboursement intégral de l'acompte.
- **Entre 59 et 20 jours avant** : Retenue de **20%** du montant total.
- **Entre 19 et 15 jours avant** : Retenue de **50%** du montant total.
- **Moins de 15 jours avant la date** : Retenue de **100%** du montant total.

Annulation partielle (désistements individuels dans le groupe) :

- Jusqu'à **10 jours avant** la sortie : Possible sans frais dans la limite de **10% du groupe**

(ex. : 3 personnes pour un groupe de 30).

- À moins de 10 jours : Aucun remboursement des participants absents, sauf cas de force majeure dûment justifié (hospitalisation, décès).
-

4. Annulations ou modifications par l'organisateur

- En cas de force majeure ou si les conditions de sécurité ne permettent pas d'assurer la sortie (intempéries, grèves, etc.), l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier la journée.
 - Dans ce cas, un report ou un remboursement sera proposé au groupe sans frais.
-

5. Responsabilités

- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou dommages survenus pendant la sortie.
 - Le responsable de l'association est garant du bon comportement du groupe.
-

6. Transport

- Nos autocars conformes à la réglementation en vigueur, sont conduits par des conducteurs professionnels.
- Les horaires de départ et de retour seront définis à l'avance et doivent être respectés par tous les participants.